



M.M.A.C  
Moutiers les Mauxfaits Athlétic club  
MAIRIE  
85540 MOUTIERS LES MAUXFAITS ATHLETIC CLUB

Moutiers les Mauxfaits,

Madame, Monsieur,

Pour l'année sportive 2020/2021 ( du 01.09.2020 au 31.08.2021 ), le conseil d'administration a validé les cotisations de ses adhérents comme suit :

Ecole d'Athlétisme ( jeunes nés en 2012/2013/2014 )	Licence Athlé Découverte	80,00 €	(10,00 € d'adhésion + 70 € de part fédérative)
Poussin ( nés en 2010 / 2011 )	Licence Athlé Découverte	80,00 €	(10,00 € d'adhésion + 70 € de part fédérative)
Benjamins-Minimes( nés de 2006 à 2009 )	Licence Athlé compétition	92,00 €	(10,00 € d'adhésion + 82 € de part fédérative)
Ca-Juniors-Séniors-Vétérans ( 2005 et avant )	Licence Athlé compétition	92,00 €	(10,00 € d'adhésion + 82 € de part fédérative)
Ca-Juniors-Séniors-Vétérans ( 2005 et avant )	Licence Athlé Running	80,00 €	(10,00 € d'adhésion + 70 € de part fédérative)
Marche Nordique	Licence Athlé Santé / Running	80,00 €	(10,00 € d'adhésion + 70 € de part fédérative)
Marche Nordique	Adhésion sans licence FFA	50,00 €	(10,00 € d'adhésion + 40 € de part d'encadrement)
Dirigeants	Licence Athlé Encadrement	60,00 €	(10,00 € d'adhésion + 50 € de part fédérative)
<b>Réduction accordée aux licenciés FFA:</b>	- 10 € sur le total des licences pour 2 licenciés de la même famille. - 20 € sur le total des licences pour 3 licenciés de la même famille. - 30 € sur le total des licences pour 4 licenciés de la même famille.		

Vous remarquerez que **la cotisation** prend en compte votre **adhésion** à l'association pour une part et votre **participation** aux frais fédératifs que sont: l'affiliation aux instances dirigeantes, la prise de licence, la formation des entraîneurs, les obligations d'assurance pour une pratique sportive sur la voie publique et sur les installations communales.

Pour les athlètes Mineurs, une autorisation parentale est nécessaire.

**Pour votre adhésion / licence au M.M.A.C, nous vous serions gré de bien vouloir nous faire parvenir dans les meilleurs délais :**

- 1 : la fiche d'adhésion complétée et le contrat moral signé .
- 2 : Un certificat médical de **moins de 6 mois est obligatoire pour les inscriptions**

**Sur le certificat médical, la mention "d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition" est obligatoire.**

**ou**

- 2 : Pour les licenciés du club 2019/2020 remplir le questionnaire de santé, soit papier, soit dans votre espace personnel de la FFA.
- 3 : l'autorisation parentale pour les mineurs.
- 4 : votre cotisation ( **chèque à l'ordre du M.M.A.C**).

Nous acceptons aussi les Coupons Sports ANCV



Avec mes salutations les plus sportives.

Le secrétaire  
Jérôme TROGER

Retrouvez toutes les infos du MMAC sur : <http://mmac.fr/> <mailto:mmac85@orange.fr>

courrier à remettre :	Pour les Jeunes (Benjamins à Juniors )	Le jour de l'entraînement à Monsieur Potier Erik
	Pour les Enfants (Ecole athlé et poussins )	Le jour de l'entraînement à Monsieur Troger Jérôme
	Pour la Marche Nordique	Le jour de l'entraînement à Monsieur Jaget Pierre
	Pour les joggers	Le jour de l'entraînement à Monsieur Cougnaud Guillaume